

Editorial

Le temps des salons de rentrée est bientôt venu, avec début septembre la Foire de Châlons, Innov-Agri grand Sud-Ouest et le Space. La SitmAfgr sera fidèle aux rendez-vous de Châlons et de Rennes, parce que rien ne remplace les contacts humains dans une profession, l'agriculture et son environnement, archétype d'une civilisation orale où le transfert des connaissances s'est toujours fait par-dessus la haie, et cela même si les agriculteurs sont de moins en moins nombreux. Les manifestations de terrain et les expositions offrent en effet l'opportunité d'approcher de visu les innovations, de toucher les machines, de faciliter les discussions et les retrouvailles entre amis, clients, spécialistes et fabricants.

A l'ère du virtuel, que nous suivons aussi de près à la SitmAfgr, rien ne supprime les échanges directs entre personnes.

Car, comme le disait fort bien Montaigne, « la parole est à moitié à celui qui parle, moitié à celui qui l'écoute ».

C'est pourquoi notre association a l'ambition et forme le projet d'être à l'écoute de tout ce qui se fait de mieux dans le secteur des agroéquipements.

Jean-François Colomer,
président

Retrouvez toute
l'actualité de la
Sitmafgr
sur notre site :
www.sitmafgr.com



► Jean-François Colomer, élu nouveau président de la SitmAfgr

Jean-François Colomer succède à **Jean-Claude Chauvin** comme président.

La suite du Bureau s'établit de cette façon :

Vice-présidents : **Pierre Laroche, Jean-Claude Pesquet et Frédéric Vigier**

Secrétaire général : **Michel-Marc Boidot**

Secrétaire général adjoint : **Bernard Le Blond**

Trésorier : **Alain Stofer**

Trésorier adjoint : **Yves Baratte**

► Carnet

Nous avons appris avec tristesse le décès de **Gérard Fiévet**, ancien directeur du Bureau commun du machinisme et de l'équipement agricole (BCMEA) et membre assidu et éclairé de notre association. Nous lui rendrons hommage dans notre prochain numéro. Toutes nos condoléances à sa famille.

► Organigramme

L'organigramme des structures du monde agricole, que la SitmAfgr vient de rééditer, est désormais consultable en ligne (www.sitmafgr.com) avec la possibilité de le télécharger en pdf. Chaque tableau peut être consulté et téléchargé individuellement.

► Vos prochains rendez-vous

- **14 et 15 juin** à la Ferme 112, près de Reims (51) : les Culturelles 2017, salon organisé par Arvalis-Institut du Végétal : www.lesculturales.com

- **30 et 31 août** à Lisieux (14) : Salon aux champs, salon national des Cuma : www.salonauxchamps.cuma.fr

- **1er au 11 septembre** à Châlons-en-Champagne (51) : 71e Foire internationale : www.foiredeschalons.com

La SitmAfgr organisera le mardi 5 septembre une conférence sur le thème de **l'Optimisation de la gestion des sols**. Nous y reviendrons plus largement dans notre prochain numéro

- **6 et 7 septembre** à Ondes (31) : 7e édition d'Innov-Agri grand Sud-Ouest : www.innovagri.com

- **8 au 10 septembre** à Margny-lès-Compiègne (60) : 4ème édition des Terres de Jim, fête agricole autour des finales nationales de labour : www.lesterresdejim.com.

- **12 au 15 septembre** au Parc-Expo de Rennes-Aéroport (35) : Space 2017, salon international de l'élevage : www.space.fr

La SitmAfgr organisera le vendredi 15 septembre une conférence sur thème « **la robotisation au service de l'éleveur** ».

Nous y reviendrons plus en détails dans notre prochain numéro.

► Quo Vadis ?

Certains auteurs associent l'essor spectaculaire de la civilisation romaine à l'esprit du célèbre salut « Quo Vadis ? », tourné vers le futur. Ce « où vas-tu ? » s'oppose au salut semble-t-il échangé par les Gaulois : « d'où viens-tu ? », attaché aux origines et traditions.

Je poserai la question du « d'où viens-tu ? » au législateur, mais plutôt dans la nouvelle forme quelque peu péjorative du « d'où sors-tu ? ». D'où sors-tu pour nous rédiger des textes dont la lecture juridique va s'opposer à l'interprétation pragmatique, et dont les exemples qui vont suivre montrent que tu ne maîtrises pas tous les éléments du domaine d'application que tu entends gérer. Car il ne s'agit pas de détails, les trois exemples qui suivent, piochés dans de récents textes parus en matière de réception nationale, sont révélateurs...

Distorsion d'interprétation

Ainsi l'Article 5 de l'Arrêté Ministériel du 27 mars 1979 vient d'être récemment modifié par l'AM du 22 mars 2013 comme suit : « Sont également considérés comme des outils portés les outils munis d'une ou de plusieurs roues, destinées à éviter le délestage de l'essieu avant du tracteur en circulation routière et répondant aux dispositions... ».

Cet article représente une avancée majeure voulue par la profession pour clarifier les cas de certains outils portés, mais dont le poids important nécessite d'être soutenu par une ou plusieurs roues lors du transport. Ces roues étant nécessairement « folles », on comprend que ces outils se comportent sur route comme des outils portés. En particulier l'effet du porte-à-faux en virage est identique, effet immortalisé par Charlie Chaplin lorsqu'il se retourne, avec son échelle posée sur l'épaule...

Avoir obtenu le classement de ces outils dans la catégorie des outils portés relève donc d'une certaine logique.

En effet, cette solution technique évite le balancement dû au balourd, la surcharge sur l'essieu porteur de l'automoteur, et le trop grand délestage de l'essieu directeur... encore aurait-il fallu l'écrire ainsi dans le

texte final !

Car ce problème se rencontre, c'est bien connu, à l'arrière des tracteurs avec les charrues portées, mais aussi, moins connu, à l'avant des automoteurs avec certaines têtes de récolte, et également à l'avant des tracteurs avec les charrues avant, ou autres engins repliables.

Ce problème se rencontre généralement c'est vrai avec des essieux directeurs à l'avant, mais aussi des directions arrière, et même des essieux porteurs directeurs ! En limitant le champ d'application du texte au seul délestage de l'essieu avant du tracteur, le législateur ne règle que très partiellement la question posée. Ce faisant, et c'est là le plus grave, il introduit une réelle distorsion d'interprétation entre les différents services chargés de l'application des règles. Comme nous l'avons souvent dénoncé dans cette rubrique, les réceptions nationales sont assurées par des DREAL qui, comme leur nom l'indique, sont régionales mais, qui plus est, indépendantes...

Démarche pragmatique

Certains opérateurs annoncent déjà vouloir traiter le cas des outils frontaux sur machines de récolte selon l'esprit du nouvel Arrêté, au prétexte que « c'est ce que le législateur a voulu écrire ». C'est la démarche pragmatique. D'autres agents appliqueront l'écrit à la lettre, et que fera le juriste en cas d'accident ?

Cette nuance prend toute son importance au niveau de la signalisation : un outil porté n'est pas soumis à réception, il participe de la charge utile de l'automoteur et correspond à un dépassement de gabarit du véhicule homologué.

Ce dépassement doit être signalé en particulier par des panneaux rayés rouge et blanc visibles latéralement. Pour les véhicules semi-portés, bénéficiant par conséquent d'une réception, ces panneaux latéraux ne sont pas requis...

Le législateur, terme générique que j'emploie pour désigner les équipes de proposition et de rédaction des textes, n'a visiblement tenu compte que de l'image d'Epinal du tracteur et de sa charrue portée arrière. Les constructeurs étaient-ils tous repré-

sentés ?

De toute évidence, tous les constructeurs concernés siégeaient aux réunions techniques... mais uniquement ceux concernés par l'image d'Epinal !

Au bon endroit au bon moment

Le deuxième exemple correspond à la prise en compte d'une évolution réglementaire européenne. Jusqu'à une époque récente, la charge verticale au point d'attelage ne pouvait en aucun cas être supérieure à trois tonnes (point 3.3.1. de l'annexe IV de la 2009/144/CE).

Cette limite pose d'ailleurs un réel problème aux constructeurs de gros combinés de travail du sol, appareils généralement attelés sur les barres inférieures du tracteur, dit « attelage deux points ».

Comment faire comprendre cette limite de report qui handicape fortement les gros outils semi-portés, alors que les performances de relevage aux bras inférieurs avoisinent les dix tonnes ?

Toujours est-il que cette limite chagrine certains... les premiers à s'être trouvés au bon endroit au bon moment pour forcer cette valeur ont été les fabricants de ces nouvelles rotules d'attelage de 80 mm, qui viennent d'obtenir quatre tonnes (Directive 2013/8/UE).

Pourquoi eux, et seulement eux ? Le bon lobbying lors du bon cocktail ? Un représentant plus convainquant aux réunions techniques ? Là n'est pas le problème, les rotules ont maintenant droit à quatre tonnes, point.

Le problème est la façon dont cette possibilité européenne vient d'être traduite dans l'Arrêté du 2 juillet 2014: « la charge totale sur l'attelage n'excède pas trois tonnes ou quatre tonnes dans le cas d'un attelage à boule, tel que défini... ». Magnifique ! Ce texte concerne les « constructeurs de véhicules agricoles remorqués ».

Mais réfrémons l'enthousiasme, l'AM du 2 juillet 2014 est relatif à la réception des semi-remorques agricoles. (suite page 3)

Courons vite aux définitions des véhicules, article R311-1 du Code de la route : la semi-remorque agricole (point 5.2.2.) est une « remorque agricole dont une partie de son poids et du poids de son chargement repose en partie sur le véhicule tracteur », et la remorque agricole... « tout véhicule (...) et dont le rapport entre la masse maximale en charge techniquement admissible et la masse à vide est égal ou supérieur à 3 » (point 5.2.1.).

Les MIAR (machines et instruments agricoles remorqués) ne sont donc pas prévus dans l'Arrêté ! Dommage pour nos constructeurs de gros combinés de travail du sol, il va falloir leur expliquer ça en plus du reste... et leur souhaiter d'être rattachés à la DREAL pragmatique qui applique l'esprit du texte et accepte les rotules à 4 tonnes de report sur les MIAR. Et tant pis pour le concurrent moins chanceux.

Que dire également du décret n° 2016-1521 du 10 novembre 2016 relatif à la circulation des véhicules agricoles ? Son article 1 répond à une juste question de la profession, question simple s'il en est : la charge maxi par essieu étant 13 tonnes, pourquoi 13 + 13 = 19 sur une automotrice, et 13 + 13 = 26 sur un double essieu de remorque ?

Le législateur n'ayant pas su justifier le calcul, l'article R. 435-2 est ajouté au Code de la route : « La circulation des machines agricoles (...) à deux essieux, ainsi que des machines et instruments agricoles ou forestiers remorqués (...) à deux essieux, et dont les poids dépassent (...) sans excéder ni un poids total autorisé en charge de 26 tonnes... ».

C'est gagné... pour les automotrices. Mais d'un coup de baguette magique, le législateur vient de limiter les MIAR à deux essieux à 26 tonnes.

Précisons que nous les avons joyeusement homologués à 29 tonnes depuis toujours (13 + 13 + les 3 fameuses tonnes sur l'attelage)... Les constructeurs concernés apprécieront

René Autellet
Ingénieur conseil

► La robotique au cœur du Space

La 31^{ème} édition du Salon international des productions animales se tiendra du 12 au 15 septembre au parc des expositions de Rennes (35).

Le parc-expo de Rennes se transformera du mardi 12 au vendredi 15 septembre en une ferme géante où 15 000 professionnels de l'élevage du monde entier pourront confronter leurs pratiques, bonnes idées et difficultés lors des tables rondes et des nombreux concours de race. Le niveau des inscriptions des exposants traduit l'attractivité du Space : au 9 mai, 1 273 entreprises étaient déjà inscrites (1 262 en 2016, 1 257 en 2015 et 1 223 en 2014 à la même période). Les 381 exposants internationaux (347 en 2016 à la même date), de 37 pays expriment le succès croissant du salon au niveau mondial. « C'est un tour de force de réunir à chaque fois autant d'entreprises, explique Anne-Marie Quéméner, la commissaire du Space.. Cette année, on ressent une meilleure dynamique. Les fabricants d'équipements d'élevage ont été nombreux à solliciter des surfaces plus importantes à tel point que nous n'avons pas pu satisfaire toutes les demandes. Cela montre une certaine confiance en l'avenir des productions animales, y compris dans le secteur laitier ».

Espace pour demain

A la fois vitrine du savoir-faire des professionnels et fenêtre de réflexion sur les enjeux d'avenir, la traditionnelle plate-forme « Recherche-développement » s'offre un coup de jeune et devient « Espace pour demain ». Il y sera question de robotique dont le développement paraît inéluctable. Comment des robots peuvent effectuer le travail de l'éleveur et lui fournir des données utiles ? Comment le développement de la robotique peut contribuer à l'attractivité des métiers dans les territoires ruraux ? Autant de questions qui seront abordées et mises en situation avec de nombreux robots en fonctionnement. Les témoignages d'agriculteurs apporteront un complément précieux sur l'impact technique et économique de leur usage.

Cette recherche permanente de progrès se vérifiera avec le Salon génétique dont la notoriété internationale se confirme d'année en année. Un concours européen (race Sim-

mental), deux concours nationaux (race bovine charolaise et race ovine Ile-de-France), 11 concours inter-régionaux, une vente aux enchères inter-races : le programme s'annonce dense. Vitrine de l'élevage, le Space est aussi un lieu de débats et de colloques. Sous la férule d'Hervé Maire, la SitmaFgr organisera le vendredi 15 septembre dans la matinée (9h30 à 12h) une conférence sur « La robotique au service de l'éleveur »

Manger français

La veille du Space, le 11 septembre, et adossées à l'événement, les deuxièmes Rencontres de l'élevage et de l'alimentation, se dérouleront l'initiative d'Ouest-France à Rennes School of Business. Cette journée d'échanges et de débats abordera différents sujets d'actualité comme la consommation de viande, l'impact santé des protéines animales, les attentes des consommateurs et les éleveurs face à ces nouveaux défis, le bien-être animal,

Comme le rappelle Anne-Marie Quéméner, le Space est naturellement de plus en plus en prise directe avec les attentes des consommateurs, comme le sont les acteurs des filières d'élevage au quotidien. Pour la première fois, le groupe « Manger Français » organisera, le jeudi 14 septembre, un temps de rencontres entre professionnels et responsables et élus des collectivités, afin de valoriser le savoir-faire et la qualité des productions animales.

Les organisateurs du Space vont également inviter le président de la République, Emmanuel Macron, pour qu'il vienne y exposer sa vision de l'agriculture. Nous allons lui demander quelle place il entend accorder à l'élevage dans l'économie de notre territoire. Nous avons besoin de lisibilité dans un monde qui bouge en permanence et dans un sens qu'on ne prévoit pas toujours », indique Marcel Denieul, le président du Space.

Toutes les infos sur notre site et sur : www.space.fr.

Jean-Baptiste Pambrun

► Europe : le marché devrait être mieux orienté en 2017

Mois après mois, l'enquête menée par le Cema (Association européenne des constructeurs) confirme une tendance positive.

L'index calculé à partir d'un sondage mené auprès de 140 responsables d'entreprises dans neuf pays d'Europe atteint en mai sa meilleure valeur depuis 2012.

La situation reste toutefois très mitigée selon les pays. Comparée à celle du premier trimestre 2016, la demande en tracteurs croît en Belgique (+4,9%), au Danemark (+12,6%), en Allemagne (+5,7%), en Italie (+13,8%), en Espagne (+22,3%) et au Royaume-Uni (+26,4%). Elle baisse en Autriche (-10,3%), aux Pays-Bas (-2,3%) et en France (-25,9%). En moyenne, ces pays maintiennent le marché européen dans une tendance négative : -1,3% au premier trimestre.

Dans le détail par pays, le Cema rappelle que le marché français s'est tassé de 8% en 2016, comparé à 2015. Pour le premier semestre 2017, l'activité devrait encore se replier dans un même ordre de grandeur.

En Allemagne, le marché de la machine agricole a reculé de 5% en

2016. Les experts du Cema pensent que la situation va légèrement se redresser. L'activité serait tirée par les ensileuses et les presses. Les autres familles de produits devraient osciller entre stabilité et petite progression. En Italie, le déclin continu entamé en 2012 va se poursuivre en 2017. La baisse estimée à 2,2% est essentiellement imputable à la réduction du revenu chez les agriculteurs. Comme en 2016, le marché espagnol va rester sur une courbe ascendante. Le Cema annonce une demande en hausse pour les pulvérisateurs, outils de travail du sol et semoirs. En revanche, la progression serait moins prononcée en tracteurs et véhicules agraires.

Pour le Royaume-Uni, le Brexit et la baisse de la livre sterling rendent les machines d'importation plus chères. Après un tassement de 2% en 2016, le Cema parle d'un marché stable en 2017. Les ventes de tracteurs pourraient reprendre un peu, tout comme celles de remorques mélangeuses et de semoirs. Les perspectives sont moins bonnes en outils de travail du sol et équipements de fenaison.

Rémy Serai

► Vient de paraître : Plaidoyer pour le blé

Le blé, espèce millénaire, est une production en France qui s'est fait attendre mais qui a explosé ces 60 dernières années. Dans « Le blé » ouvrage collectif sous la houlette d'Hervé Le Stum, publié dans la collection « Agri productions » des Editions France Agricole (Prix FNAC 49 Euros), on découvre sous tous ses aspects une espèce végétale qui a accompagné l'évolution de l'humanité au même titre que le riz ou le maïs.

Véritable encyclopédie de la « culture » du blé, aux titres de l'art, de la religion, des paysages, des récits populaires... on y apprend qu'il s'agit d'une véritable co-construction entre la plante et l'homme et qu'elle va

se poursuivre car c'est la base de l'alimentation de plusieurs milliards d'individus sur cinq continents. Le blé est donc au cœur de la mondialisation avec le développement des échanges et à l'origine de la création des instruments financiers comme les bourses de commerce et les contrats à terme sur les grains, sans oublier la définition et la mise en place de politiques agricole comme la PAC ou le Farm Bill aux USA. Cette véritable « Bible du blé » qui n'oublie pas les promesses des nouvelles technologies ainsi que les nouveaux usages industriels prometteurs est donc un excellent outil de communication pour le monde céréalier.

J-F.C.



Ce bulletin est parrainé par

Le robot Pumagri dévoilé au salon InnoRobo

Le robot enjambeur Pumagri a fait sa première sortie en public à l'occasion du salon InnoRobo qui s'est tenu à La Plaine Saint-Denis du 16 au 18 mai. Porté par un consortium dans lequel figure notamment Irstea, cet engin agricole futuriste est capable de faire varier l'écartement de ses roues (1,3 à 2,1 m) ainsi que la hauteur sous châssis qui peut monter jusqu'à 1,3 m. Le robot embarque un ensemble de capteurs et peut réaliser un grand nombre d'opérations allant du travail du sol au désherbage. Les premières démonstrations officielles du Pumagri sont prévues dès septembre 2017 pour un lancement de la commercialisation fin 2018.

Robot désherbant autonome

La DigiFerme Arvalis de Boigneville (91) évalue les performances du robot de désherbage EcoRobotix. Alimenté par des panneaux solaires, il se déplace seul en s'orientant et se positionnant grâce à son GPS RTK, sa caméra et ses capteurs. Ses deux bras se chargent de traiter sur le rang et sur l'inter-rang les mauvaises herbes avec une micro-dose de produit. Pour le moment, le robot est conçu pour travailler sur betterave, colza et prairie pour la destruction des rumex.

La mécanisation plutôt que les phytos

Pour réduire l'utilisation d'intrants, 37 % des agriculteurs seraient prêts à augmenter la mécanisation dans leurs parcelles. C'est ce que révèle un sondage de l'institut ADQuation pour le magazine Agrodistribution d'avril 2017. Ils sont même 13 % à assurer qu'ils le feront « absolument ». L'agriculture de précision a de plus en plus d'adeptes (35 % de réponses positives), 11 % des personnes interrogées ayant déjà réalisé des investissements dans cette optique.

SITMAFGR liaison est publié par la SITMAFGR

19, rue Jacques Bingen 75017 Paris
www.sitmafgr.com

Tél : 01 42 12 85 90 – Fax : 01 40 54 95 60

Directeur de la publication :

Jean-Claude Chauvin

Rédacteur en chef :

Jean-Baptiste Pambrun

Dépôt légal : mai/juin 2017

« Tous droits de reproduction ou de traduction même partielle réservés »